

## Contre les attaques de PSA, une des façons de résister, c'est de voter CGT!

### Quelques exemples de régressions tirées des accords que la CGT a refusé de signer !

Accords signés par d'autres syndicats	Commentaires CGT
Samedis obligatoires	<b>Suppression de compteurs H+/H-</b> : les heures supplémentaires doivent être au volontariat, payées dans le mois et majorées à 50%.
2 samedis sur 3 non payés	
2H de H+ modulation pour le VSD	
Les 14 GJP obligatoires	<b>Suppression de la GJP</b> : les salariés n'ont pas à compenser le manque d'investissements
La GJP pendant 3 ans	<b>Inacceptable !</b>
Modération des salaires	Des années de blocage inacceptable, et que quelques miettes depuis 2 ans !
Intéressement sur la marge opérationnelle	Plafonné par le NEC, PSA remplace l'augmentation des salaires par ces primes aléatoires selon les résultats.
Suppression de la PEG (prime d'évolution garantie)	En fin de carrière, c'est environ <b>15000 € de perte de salaire</b> suivant l'ancienneté et la classification.
ACCAC 18 mois au lieu de 36 ou 72 mois	Jusqu'à <b>10 000€ de perte</b> pour les salariés.
Perte de 2 jours supplémentaires de fractionnement, sur les Congés Payés	Prévus par la loi, supprimés par les accords d'entreprise.
Positionnement obligatoire des JRTT des salariés en journée	Plus de flexibilité pour PSA, perte de liberté d'utilisation pour les salariés.
Suppression abondement plan épargne entreprise	PSA veut le beurre et l'argent du beurre.
Paiement des compteurs indemnisables : justificatifs nécessaires.	Ces heures, nous les avons travaillées. PSA doit les payer sans condition !

### PSA engrange des milliards de profits. Où sont les retours de tous nos efforts ?



### Stop à la précarité !

La CGT défend les droits des intérimaires, pour une égalité de traitement entre salariés embauchés et salariés en intérim. Pour cela nous revendiquons l'embauche de tous les intérimaires qui le souhaitent.

**Pour nous pas question que les 10 000 intérimaires sur l'ensemble du groupe ou les 2000 intérimaires sur le site ne soient pas embauchés, en effet, nous sommes loin du surcroît d'activité temporaire,**

**puisque la moyenne du nombre d'intérimaires n'a pas évolué, voire plutôt augmenté depuis quelques années.**

Ce sont nos enfants, nos potes, nos voisins qui sont plongés dans la précarité et qui sont exploités par des employeurs sans scrupules.

**Alors les 13 et 14 décembre, par le biais de vos collègues embauchés, vous, intérimaires vous pouvez vous faire entendre en faisant voter CGT.**

### 400€, c'est ce qu'il nous faut !

La CGT vous a consulté sur ce que vous estimez qu'il manque en fin de mois sur la paie et vous avez répondu **au moins 400€ nets, c'est ce que la CGT revendique ! De l'argent il y en a, donc il faut le répartir justement !**

## Employabilité en Peinture

La recherche d'un poste adapté en peinture pour les salariés qui ont des restrictions médicales est vite menée.

**C'est simple il faut prendre le DAEC !**

Inadmissible surtout quand des postes adaptés existent.

Il y a bien une volonté dans l'entreprise de virer les salariés avec des restrictions médicales, et les envoyer au pôle emploi, personnes qu'elle a usées avec sa productivité à outrance.

**Nous réclamons des postes aménagés pour les salariés avec des restrictions médicales, mais surtout que les postes de travail s'adaptent à l'homme et non l'inverse.**



## VSD : vérifions nos salaires !

**La CGT PSA de Douvrin (Française de Mécanique), vient de faire condamner la direction par la Cour de Cassation.**

En effet la direction de DOUVRIN ne payait pas les 50% de majorations d'heures de nuit en VSD comme le prévoit le code du travail.

Prenons l'exemple de Jean Peuplus travaille en VSD à Sochaux, voici le calcul :

Calcul direction	Calcul cassation (CGT)
$(111,89 \text{ h} \times 16,78) \times 50\%$ €=938,75 €	$111,89 \text{ h} - 63,81(\text{H de nuit}) = 48,08 \text{ heures de jour.}$ $(48,08 \text{ h} \times 16,78 \text{ €} \times 50\%) + (63,81 \text{ h} \times (16,78 + (16,78 \text{ €} \times 18\%))) \times 50\% = 1035,12\text{€}.$

Donc entre les deux calculs il y a **96,36€** par mois que PSA se met dans les poches.

C'est sur ce manque à gagner que la Cour de Cassation a statué et condamné sur le site de Douvrin.

**Nous demandons aux salariés du VSD de vérifier leurs fiches de paye et de contacter les délégués CGT.**

**Affaire à suivre...**

## Succès de la manifestation des retraités et futurs retraités

À l'appel de 9 organisations syndicales, sauf la CFDT, 750 retraités et futurs retraités ont participé au rassemblement du jeudi 18 octobre et manifesté au centre-ville de Montbéliard, pour protester contre les attaques et futures attaques du gouvernement sur le niveau des pensions de retraite.

**Une manifestation qui en appellera d'autres et qu'il faut amplifier pour faire reculer le gouvernement !**



## Le tout électrique ???

Avec les nouvelles normes d'émissions de CO2, PSA prépare de nouvelles attaques contre tous les salariés en invoquant la nécessité de ne produire que des véhicules électriques dans un avenir proche.

Nous savons aujourd'hui que pour réaliser des véhicules électriques, il faut 5 fois moins de salariés !

**Pour la CGT, les salariés n'ont pas à payer la note des changements de technologies, les 32h auront toutes leur place, travailler moins, travailler tous et travailler mieux.**

**La CGT dénonce l'exploitation des enfants dans le monde et l'hypocrisie des états qui, pour la production de voitures électriques, ferment les yeux sur l'extraction du cobalt des batteries par des enfants au Congo !**

